

DECRET N° 2019/235' DU 08 MAI 2019
portant nomination du Président du Conseil d'Administration du
Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
(FEICOM).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale ;
- Vu** la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2000/365 du 11 décembre 2000 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale, modifié et complété par le décret n° 2006/182 du 31 mai 2006 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **ELANGA OBAM Georges** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 08 MAI 2019



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA